



**TERRITOIRE
DE BELFORT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°90-2022-138

PUBLIÉ LE 14 NOVEMBRE 2022

Sommaire

Préfecture du Territoire de Belfort /

90-2022-11-08-00002 - Arrêté décernant une récompense pour acte de courage et de dévouement (1 page)

Page 3

Préfecture du Territoire de Belfort

90-2022-11-08-00002

Arrêté décernant une récompense pour acte de
courage et de dévouement

décernant une récompense pour acte de courage et de dévouement
Le préfet du Territoire de Belfort

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

VU le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement ;

VU le décret du 1^{er} février 2021 nommant M. Christophe DUVERNE, sous-préfet, directeur de cabinet de M. le préfet du Territoire de Belfort ;

VU le décret du 15 février 2022 nommant M. Raphaël SODINI, préfet du Territoire de Belfort ;

VU la demande présentée le 8 septembre 2022 par le commandant du groupement de gendarmerie départementale du Territoire de Belfort, soulignant les actions de secours réalisées, le 14 août 2022 par deux militaires du Peloton Motorisé de Belfort, lors d'un incendie de véhicule sur l'une des voies du péage de Fontaine.

SUR proposition de M. le sous-préfet, directeur de cabinet de M. le préfet du Territoire-de-Belfort,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er}:

La médaille d'argent pour acte de courage et de dévouement est décernée à l'Adjudant Stéphane FERET, affecté au Peloton Motorisé de Belfort.

ARTICLE 2:

La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée au Gendarme Jérémie BOURCET affecté au Peloton Motorisé de Belfort.

ARTICLE 3:

M. le sous-préfet, directeur de cabinet de M. le préfet du Territoire-de-Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Belfort, le 08/11/2022

Le préfet,



Raphaël SODINI